

Interpellation de Mme Fraiteur: Implantation de potagers par notre commune.

Mme Fraiteur précise que l'agriculture urbaine rencontre un succès important. Des potagers de formes diverses émergent sur les balcons, dans les écoles, sur les trottoirs, sur les toits...En région bruxelloise, on a recensé pas moins de 260 potagers en dehors des potagers privés. Uccle n'est pas en reste, puisque plusieurs sites potagers y fleurissent, que ce soit à l'avenue Latérale, à la rue Zeecrabbe, au Kauwberg, à la rue Zwartebeek, au Keyenbempt, etc. Et le 1er septembre dernier, les potagers de Neerstalle ont été inaugurés. Quels sont les potagers initiés par la commune ? Combien y en a-t-il ? Comment la commune opère-t-elle le choix des emplacements ? Y a-t-il collaboration avec le voisinage et, si c'est le cas, comment ? D'autres projets d'aménagement de potagers sont-ils prévus dans le futur ? La commune bénéficie-t-elle d'une aide de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'aménagement de ces potagers ? Et si oui, à quelle hauteur ?

M. l'Echevin Cools répond que la carte des ressources durables, consultable depuis 2013 sur le site internet de la commune, indique la localisation des principaux potagers. Parmi la quinzaine de potagers mentionnés sur cette carte, certains sont établis sur des terrains communaux : c'est le cas des potagers de la rue de Linkebeek, de la rue de Stalle, du plateau Avijl, de Neerstalle,...D'autres ont été mis en place sur des terrains de la Société ucquoise du logement (S.U.L.), aujourd'hui BinHôme, comme c'est le cas pour les potagers du Melkriek et du Homborch. Certains potagers ont été établis sur des terrains régionaux et sont par conséquent gérés par Bruxelles-Environnement. Cet organisme assure également la gestion de potagers situés sur des terrains relevant du C.P.A.S. de Forest, comme le carré Tillens. Il faut aussi mentionner la présence de potagers sur le site du Kauwberg et au centre culturel de la Roseraie. De plus, M. l'Echevin Cools signale l'existence de potagers collectifs sur terrains privés mis à la disposition du quartier durable de Saint-Job. En outre, la commune a développé des potagers et jardins naturels et pédagogiques aux écoles du Centre et de Calevoet, en collaboration avec l'échevinat de l'Education et les directions des établissements concernés.

Le plan nature d'Uccle, approuvé par le Conseil communal, est également disponible sur le site internet. Ce document reprend en sa page 77 la liste de la plupart des sites potagers, qui se chiffrent à une quarantaine. Suite à la demande des comités de quartiers, cette liste va être actualisée grâce à la collaboration de la commune et de Bruxelles-Environnement, vu qu'un numéro spécial de la publication "La ville et l'habitant" sera consacré à ce thème.

Diverses initiatives en rapport avec l'agriculture urbaine ont été lancées grâce à la collaboration entre l'échevinat de l'Environnement et l'échevinat de Mme Gol-Lescot. Par exemple, la bibliothèque néerlandophone a été valorisée pour son projet de grainothèque. Des stands d'agriculture urbaine seront installés au parvis Saint-Pierre à l'occasion de la journée sans voiture. La commune apporte son soutien, le cas échéant par une aide financière, aux collectifs d'habitants qui répondent aux appels à projets "Potagers collectifs ou quartiers durables" de Bruxelles-Environnement. Depuis 2015, la commune participe à la semaine "Cultivons la ville", dont l'édition de cette année s'achève le week-end prochain. M. l'Echevin Cools a eu l'occasion de visiter une partie des onze sites publics ou privés qui participent à cette manifestation de Bruxelles-Environnement, soutenue par la commune.

Le choix des cultivateurs pour les sites communaux (Avijl, Stalle, Linkebeek, Neerstalle) est géré par la Régie foncière sur base d'une liste d'attente. Les intéressés s'y inscrivent, conformément à un règlement approuvé par le Conseil communal, qui donne priorité d'abord aux Ucclois ensuite aux autres dans le respect de l'ordre de la liste.

Le choix des emplacements dépend de nombreux facteurs. Ceux-ci peuvent être d'ordre environnemental. Le choix de Neerstalle pour l'installation de bacs cherchait à répondre à un appel à projets

de Bruxelles-Environnement allant dans ce sens puisqu'il s'agissait de promouvoir la mise en place de bacs sur des terrains affectés par la pollution. Les critères de choix peuvent également être d'ordre social, qu'on songe au programme de cohésion sociale du Merlo, à l'implication de l'école du Tremplin et de l'école de Saint-Paul sur le site de Neerstalle, à la gestion collective de potagers par les habitants des quartiers, comme c'est le cas pour le Hompot, établi sur un terrain confié par la S.U.L., aujourd'hui BinHôme, dont les utilisateurs ont bénéficié des conseils du service de l'Environnement. En 2014, suite à l'appel à projets "potagers" de Bruxelles-Environnement, le projet communal relatif au site Neerstalle, dont le montant s'élevait à 2.000 €, n'a pas été retenu par cet organisme, si bien que la commune a dû le financer de ses propres deniers. En matière d'agriculture urbaine, un projet visant à l'installation de bacs pourvus de produits comestibles a été proposé à la Région en 2013 pour un montant de 13.500 €, dans le cadre du projet "alimentation durable" mais a finalement été refusé parce que l'autorité régionale estimait, à tort selon M. l'Echevin Cools, qu'il ne faisait guère preuve d'innovation et était difficile à gérer pour une commune. Par contre, on peut espérer que le projet pour la rue de Stalle soit retenu. Par ailleurs, la commune relaie les projets régionaux auprès des habitants. Dans ce cadre, la Région a soutenu un certain nombre de projets s'inscrivant dans la perspective des quartiers durables, notamment du côté de la Montagne de Saint-Job. Un terrain communal situé à proximité de la bibliothèque Le Phare a également été dédié aux produits comestibles. On cherche à propager l'idée selon laquelle des cultures potagères peuvent être développées dans de grands bacs à fleurs mis sur les trottoirs. Tout un travail de fond est donc réalisé par différents acteurs publics, que ce soit la commune, BinHôme ou Bruxelles-Environnement sur les terrains évoqués, ou que ce soit la commune de Saint-Gilles avec la propriétaire de la Roseraie...

Mme Ledan a découvert le jardin pédagogique de l'école du Centre le week-end dernier à l'occasion de l'opération "Cultivons la ville". Apparemment, ce jardin est assez peu utilisé par les professeurs et élèves de cette école. Dès lors, ne pourrait-il être mis à disposition du voisinage et des écoles situées à proximité, comme le Collège Saint-Pierre, qui s'avère l'établissement scolaire le plus proche ? De même, ces jardins pédagogiques ne pourraient-ils pas être utilisés avec profit par le service du Parascolaire dans le cadre des activités programmées durant les vacances scolaires, afin d'y organiser des séances d'initiation au jardinage, analogues à celles qui sont proposées par l'association Tournesol ? Mme Ledan rappelle que lors d'une séance antérieure du Conseil communal, elle s'était exprimée sur le square des Héros, indiquant qu'il serait opportun de l'aménager avec des bacs pourvus de comestibles. Elle regrette que ce site ne soit pas également doté d'arbres fruitiers, qui en feraient un lieu agréable pour les jeunes ayant décidé de s'y rencontrer.

M. l'Echevin Cools répond qu'une réflexion sera menée à propos du square des Héros. Des débats ont également lieu avec la STIB, M. l'Echevin Biermann disposant des contacts avec les interlocuteurs concernés. Les programmes développés ont connu un certain ralentissement en raison du processus de détection d'une éventuelle pollution nucléaire au Collège Saint-Pierre, qui a finalement abouti à la conclusion qu'il n'y avait aucun danger. De même, toutes les analyses ont été effectuées par l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (A.F.S.C.A.) pour ce qui concerne le potager d'Uccle-Centre. Néanmoins, on a quand même pris la décision d'y développer des cultures potagères en bacs et non plus en pleine terre.

Mme l'Echevin Maison précise, à propos de l'école du Centre, que le compost est à disposition du quartier. Le jardin et le potager de cet établissement scolaire font l'objet d'une activité quotidienne et sont donc loin d'être sous-utilisés par les enfants. Cependant, Mme l'Echevin Maison voit difficilement comment, sur le plan pratique, ce potager pourrait être partagé puisqu'il jouxte l'école. En revanche, le Collège vient d'accepter un projet participatif à propos des petits buis situés sur la façade avant de cette école, qui est susceptible d'impliquer les habitants du quartier.

Mme Ledan estime que durant l'été, ce jardin pourrait être utilisé par le service du Parascolaire, puisqu'il y a moyen d'y accéder par l'école mais aussi par la droite, là où se situe le compost.

Mme Fraiteur se réjouit du dynamisme manifesté par la commune en matière de potagers car il s'agit d'une tendance vraiment dans l'air du temps. Elle espère que la Région marquera son adhésion à cette politique en lui apportant son soutien.